

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAE 124 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires) pour la réalisation et le cofinancement d'une étude sur le soutien aux évolutions du commerce à Paris (47 880 euros)

Mme Olga POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2021 DAE 71 en date du 3 février 2021 Convention de partenariat pour la relance du commerce de proximité et l'hôtellerie avec la Caisse des Dépôts et Consignations/ Banque des Territoires.

Vu la délibération 2020 SG 17 en date du 18 mai 2020 « Lancement d'un plan de soutien en direction des acteurs économiques, associatifs et culturels face à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 » ;

Vu le projet de délibération 2021 DAE 124 en date du 18 mai 2021, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires) pour la réalisation et le cofinancement d'une étude sur le soutien aux évolutions du commerce à Paris (47 880 euros),

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ere Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de co financement avec la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires).

Article 2 : Une recette de 23 940 euros sera constatée sur le budget de fonctionnements 2021 et suivants de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO